



## RATP: UNE AGENTE RÉCLAME RÉPARATION POUR HARCÈLEMENT SEXUEL DEVANT LES PRUD'HOMMES

F.B. avec AFP Le 20/10/2021 à 23:11



**À l'audience, ce mercredi, l'avocate de la salariée a énuméré les "différents types de harcèlement subis" par sa cliente: harcèlement sexuel, harcèlement sexuel d'ambiance et harcèlement moral.**

Publicité

Une agente de la RATP, qui avait alerté la régie de faits de harcèlement sexuel d'un supérieur hiérarchique à son encontre, a demandé ce mercredi au conseil de prud'hommes de Paris de prononcer la résiliation judiciaire de son contrat de travail.

Cette procédure peut être demandée par un salarié qui reproche à son employeur des manquements graves à ses obligations. Si la résiliation judiciaire est prononcée, le contrat de travail est rompu et l'employeur doit verser au salarié des indemnités de licenciement.

Publicité



## Air Force 1 Low Fontanka Pink Foam - 39 EU - 6.5 US

Sponsorisé par

Kikikickz FR

Nike enchaîne les éditions audacieuses avec la Air Force 1 Low Fontanka Pink Foam . Cette nouvelle itération de l'uptown célèbre les rave parties de Saint-Pétersbourg en s'inspirant de l'...

Publicité

La décision des prud'hommes sur la demande de Mélissa, agente dans le métro, devait être prise dans la soirée mercredi et communiquée jeudi matin, a indiqué à l'issue de l'audience la présidente du bureau de jugement du conseil prudhommal.

### Différents types de harcèlement

À l'audience, l'avocate de la salariée a énuméré les "différents types de harcèlement subis" par sa cliente: harcèlement sexuel, harcèlement sexuel d'ambiance et harcèlement moral. "Agent mobile depuis mars 2016" dans le métro parisien, elle y est "victime du comportement harceleur de son supérieur hiérarchique", notamment quand "il l'attrape par les cheveux et simule un coït derrière elle", a dénoncé Me Maude Beckers.

Certains de ses collègues prendront "fait et cause pour le harceleur" et quand elle alerte les ressources humaines (RH), on lui conseille "de se mettre en arrêt maladie pour se protéger", a ajouté Me Beckers. En février 2019, Mélissa écrit "un long courrier à la PDG de la RATP", Catherine Guillouard. "Un an et demi après la révélation des faits", la régie "déclenche" alors "une enquête", dont les conclusions arriveront "10 mois" plus tard, reconnaissant "des propos sexistes, dégradants", mais pas le harcèlement sexuel.

Cette année, "l'inspection du travail a fait un rapport concluant au harcèlement sexuel" dans cette affaire, tandis que la Défenseure des droits a parlé de "harcèlement sexuel" et de "discrimination", a souligné Me Beckers. "Les droits de la victime ont été totalement bafoués" par la RATP, une situation "intolérable", a-t-elle dit.

### 20 enquêtes en cours

L'avocate de la régie a relevé pour sa part qu'à la première alerte, en novembre 2017, l'agente avait été reçue "immédiatement" par "sa responsable RH" et qu'après son courrier à la PDG de la RATP, "on déclenche immédiatement l'enquête". Le supérieur mis en cause "a été sanctionné pour les faits caractérisés" par l'enquête, a précisé Me Sophie Maltet: un mois de mise à pied, avec changement d'affectation et perte de ses fonctions de manager.

***"La RATP a un seul souci, lutter contre le sexisme", a poursuivi Me Maltet. "Actuellement, vingt enquêtes sont en cours, des enquêtes réelles et conséquentes", a-t-elle insisté.***

Avant l'audience, quelque 70 personnes ont manifesté leur soutien à l'agente, lors d'un rassemblement à proximité du tribunal, à l'appel de Solidaires Groupe RATP. "Les outils qui sont mis à disposition aujourd'hui" à la RATP "ne permettent pas de réellement traiter les cas de harcèlement", a déclaré à l'Agence France-Presse (AFP) François-Xavier Arouls, co-secrétaire de ce syndicat.

#### SUR LE MÊME SUJET

**Une salariée accuse la RATP d'avoir voulu la licencier à cause de sa grossesse**

"Il faut un service indépendant, en lien avec des associations d'aide aux victimes, rattaché à la RATP et placé directement sous l'autorité de la PDG", a-t-il exposé, en demandant "un protocole spécial", mis au point "avec les organisations